

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1652

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Glacier 3000, une histoire vaudoise

La faillite de la société symbolise la fin d'un monde où l'Etat garantit, coûte que coûte, son soutien.

La faillite de Glacier 3000, prononcée le 29 avril de cette année, brise le rêve d'une Jungfrau vaudoise. Vingt-cinq employés ont été licenciés. La société, confiée à un liquidateur, assure cependant le fonctionnement des installations pendant les mois d'été dans l'espoir de trouver une solution avant la saison d'hiver. Les négociations pour le rachat des installations se poursuivent discrètement. Une offre de 3,5 millions aurait été avancée par des investisseurs bernois, coordonnés par un ancien membre du conseil d'administration de Glacier 3000, promoteur immobilier à Gstaad et organisateur de son célèbre festival country. Mais pour l'heure l'incertitude règne et contraint tout le monde au silence.

L'idée de relier le col du Pillon au glacier de Tsanfleuron s'impose à la fin des années cinquante. Une région prête à basculer définitivement vers le tourisme de masse naissant (le premier skilift date de 1941), l'exposition nationale à Lausanne et une croissance économique sans pareille, consacrent le téléphérique inauguré en 1964. Sept ans plus tard, le premier télésiège entre en fonction, suivi par le reste des remontées, bâties entre 1977 et 1993.

Au début des années nonante, une fois passée l'euphorie des Trente Glorieuses, les difficultés financières et le vieillissement

des installations réclament la rénovation et le développement du domaine. Après la fusion du Pillon - Glacier des Diablerets avec les Bernois exploitant la montée depuis Reusch, qui aboutit à la création de Glacier 3000, un projet voit le jour en 1997 doté d'un budget de septante-sept millions de francs (46,6 pour les téléphériques et 30,4 pour les équipements complémentaires en altitude: restaurant, téléskis, etc.).

Le plan de financement prévoit une souscription publique pour 11,5 millions, des participations communales (Saanen, Ormont-Dessus et Gsteig) pour 13,5 millions, des prêts bancaires pour 16,5 millions, un prêt LIM sans intérêt (Loi sur les investissements dans les régions de montagne) de 10 millions, une contribution de l'Etat de Vaud de vingt millions de francs (huit attribués via le Fonds d'équipement touristique cantonal et douze par décret), plus 5,5 millions de cash-flow hérités des deux sociétés avant la fusion. La part du canton va exclusivement au renouvellement du téléphérique du col du Pillon mis en service en 1999. Entre 2000 et 2001, le nouveau télésiège du Scex Rouge et surtout le self-service et le restaurant conçus par l'architecte tessinois Mario Botta, complètent l'offre proposée aux touristes.

continue en page 2

Sommaire

Le financement de l'AI passe
par une augmentation de la TVA.
page 3

Le chômage des jeunes inquiète la Conférence
internationale du travail.
page 4

Les paysans suisses bénéficient toujours
d'un protectionnisme généreux.
page 5

Une confédération de commune pour la région genevoise.
page 6

Quand Erasme régnait sur les lettres européennes.
page 7

Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

CFF

C'est bien la régularité, la normalité des prestations, en l'occurrence celles des CFF, qui devraient faire notre admiration. Paradoxalement, moins les pannes sont nombreuses et plus croît notre intolérance à l'égard des désagréments qu'elles créent.

Edito page 3